

ARRÊTE MUNICIPAL N° 38/2020
RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
Vu la demande présentée par la Société LANTHIER T.P. située RD 195 59330 HAUTMONT
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 14 septembre au vendredi 13 Novembre 2020, en raison de travaux d'assainissement, la circulation sera interdite et le stationnement interdit de 8h00 à 17h00 Rue de la Grande Poterie.

Article 2 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.
L'entreprise s'engage également à remettre la voirie à l'état identique d'avant la réalisation de ces travaux.

Article 3 : la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- au Directeur de la Sté ESTERRA - 1^{ère} Avenue - Port de Santes à SANTES (59)
- au Directeur de la Société LANTHIER T.P. à HAUTMONT (59)

Fait à ATTICHES, le 11 septembre 2020

L'Adjointe aux Travaux
Isabelle LAMPS

